

COMITE DE QUARTIER
CŒUR DE VILLE

Agde, le 26 septembre 2016

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2016
COMITE DE QUARTIER « CŒUR DE VILLE »

A - VIE QUOTIDIENNE

1 - Vie quotidienne

Demande B44/06/16 :

Cable arraché sur la façade de l'immeuble à la montée du "Plazza".

Réponse :

La Direction Environnement s'est rendu sur place et a constaté que c'est un tuyau d'eau qui descend de la façade et non un câble.

Demande B45/06/16 :

Installer et fixer une corbeille à papier en haut des escaliers de la poudrière.

Réponse :

Une corbeille à papiers a été installée en haut de l'escalier.

Demande B46/06/16 :

Présence d'herbes sèches sur la façade du n°4 rue Picpaille (risque d'incendie).

Réponse :

Après visite du service domanialité, il a été constaté qu'une plante grimpante a été plantée devant cette maison.

Demande B46/06/16 :

Fil électrique "volant" rue Picpaille.

Réponse :

Les services d'Orange ont été contactés afin de réparer.

Demande B47/06/16 :

Présence de vieilles enseignes rue Honoré Muratet (côté salon de coiffure).

Réponse :

Un courrier va être adressé par la direction Aménagement Durable au propriétaire pour l'enlèvement des enseignes.

Demande B48/06/16 :

Manque cheneau au 28 rue de la Poissonnerie.

Réponse :

Les réparations vont être programmées.

Divers

Demande B50/06/16

Serait-il possible de nettoyer la façade du n°6 rue de la Châtre (habitation inocupée et située dans le circuit touristique)

Réponse :

Cette maison fait partie du domaine privé.

Questions orales :

- Pouvez-vous remettre en place le pavé sur la rampe Rue d'Embonne ?

Réponse :

A la suite d'une intervention de la Lyonnaise des Eaux sur cette rampe, il n'a pu être remis en place de pavé car ce modèle n'existe plus. Il a été décidé de mettre en place du béton qui fera l'objet d'un marquage, semaine 39, pour imiter les pavés en place.

- Des travaux ont été entrepris dans la Rue Honoré Muratet, la voie n'a pas été recouverte correctement.

Réponse :

L'entreprise SOBECA a effectué cet été des travaux de création d'un réseau de fibre optique. Toutefois, les travaux de reprise de la tranchée, notamment rue Honoré Muratet, ne sont pas satisfaisant pour la ville : aussi, il a été demandé à l'entreprise de reprendre entièrement cette portion de rue.

- Beaucoup d'incivilités en cœur de ville (près du bar Le Piazza), et manque de présence de sécurité ;

- En haut de la Rue Jean Roger, c'était un dépotoir ;

- Rue d'Embonne le cyprès a été saccagé ;

- Rue de la Glacière, le bar a « réouvert » ;

- Souhait de voir la brigade cynophile en cœur de ville ;

- La barrière positionnée au bout de la rue qui mène à l'école de musique est trop haute, les véhicules « garent » leur nez dessous et gênent le passage.

- Un bateau est en très mauvais état (et squatté) au niveau des anciens « bains douches ».

2 – Police Municipale

Demande B49/06/16

Stationnement anarchique Rue Saint Vénuste ainsi que Rue Cassan.

Réponse :

La police municipale signale qu'elle n'a ni verbalisé ni mis en fourrière depuis le mois de juin dans ces rues.

Demande B51/06/16

Prévoir la réfection du revêtement au sol rue de la Halle.

Réponse :

Cette réfection de sol fera partie intégrante du projet global de déplacement de l'école privé Notre Dame.

Bilan :

- Mise en fourrière : 77

- Accidents : 14

- Incendies : 3

- Gens du voyage : 5

- Dégradations : 12

- Ivresse sur la voie publique : 1

- Problème de voisinage : 16

- Squats : 32

- Troubles à l'ordre public : 19

- Interpellations : 4

- Nuisances sonores : 22

- Agressions : 7

- Agressions : 3
- Rixes :6

B) Grands Travaux :

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Giratoire Capelier (D. Saignes)

Le carrefour boulevard Général de Gaulle/rue Richelieu est l'un des points noirs en matière de fluidité de la circulation notamment en saison estivale.

A l'occasion du plan de circulation plusieurs propositions ont été faites afin d'améliorer les conditions de circulation. Il a été envisagé de supprimer le système de feux tricolores et d'y substituer un giratoire.

Compte tenu de l'emprise nécessaire à la réalisation d'un aménagement fonctionnel, cette opération ne peut être réalisée qu'à la condition de supprimer le bâtiment Capelier et de l'ancien antiquaire. Cette réalisation permettrait d'assurer exactement les mêmes modalités de desserte des voies (rue J.J. Rousseau, rue du MT ST Loup, Avenue du Général de Gaulle, Rue Richelieu, maintenues dans leurs sens de circulation actuels) tout en garantissant une meilleure régulation des flux.

Le projet prévoit à la demande des élus une ouverture visuelle sur la Promenade qui sera traitée en pavés au droit du giratoire. La statue de Terrisse sera implantée au centre des escaliers permettant de la mettre en valeur. Les trottoirs autour du giratoire seront traités en pavés de basalte.

Le coût global du projet est estimé à 1 080 000 € T.T.C, comprenant :

- La déconstruction du bâtiment "Capelier" (60 000€),
- La déconstruction de l'antiquaire (60 000 €)
- La reprise complète de la chaussée, la création du giratoire, la reprise des trottoirs au droit de celui-ci en pavés (460 000€),
- La création d'un réseau d'eaux pluviales (50 000€),
- L'ouverture sur la Promenade et son traitement en pavés (200 000€),
- Le traitement de la voirie et des trottoirs de la rue Richelieu jusqu'à la rue des Barris (180 000€),
- La reprise de l'éclairage public sur le giratoire et la mise en valeur de Terrisse (70 000€).

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Piétonisation du cœur de ville

Afin de limiter la circulation des véhicules dans la Cœur de Ville historique, il va être procédé à la mise en place de bornes de contrôle d'accès pour assurer la piétonisation.

Les bornes seront installées aux endroits suivants :

- Rue d'Embonne au niveau de la rue Jean Roger (borne existante),
- Rue du Portalet,
- Rue de la Halle, mise en place d'un potelet pour limiter l'accès,
- Rue Perben,
- Place Louis Bessière,
- Rue Saint Vénuste,
- Place Molière (bornes existantes).

Toutes les nouvelles bornes installées seront électriques afin de limiter les nuisances occasionnées par leur fonctionnement.

Les conditions d'accès seront les suivantes :

- 1 BIP sera fourni à toutes les personnes disposant d'un garage,
- 1 BIP sera fourni aux personnes à mobilité réduite,
- 1 BIP sera fourni aux personnes âgées.

Les conditions d'utilisation seront les suivantes :

- Bornes constamment en position haute,
- Fonctionnement des bornes uniquement avec le bip,
- Mise en place de sectorisation pour limiter la circulation des véhicules.

La Ville a confié à la société SOGETRALEC la réalisation de ces travaux, pour un montant de 70 000 € T.T.C, qui débuteront cet automne.

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Planning des travaux de l'entrée du Cap

Power point de présentation par Didier Saignes

- Les travaux ont commencé vendredi 16 septembre 2016 par la mise en place du bois provisoire.
- Durant la première semaine d'octobre le réseau routier passe sur le réseau de déviation.
- A partir de la seconde semaine d'octobre, on passe en phase de démolition du pont jusqu'à la fin du mois.
- La déviation telle qu'elle a été présentée a reçu l'aval du SDIS tant dans les tracés que pour le gabarit.

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Projet des ombrières photovoltaïques

La Ville a conclu avec la société « CS Ombrières CAP AGATHOIS » une convention d'occupation temporaire pour la mise en place d'installations photovoltaïques d'ombrières solaires sur les parkings Catalogne – Gallois et Coquilles – Soullière situés au Cap d'Agde ; en contrepartie la commune percevra une recette pour l'occupation de son Domaine Public composée d'une part fixe de redevance pour chaque parking et d'une part variable représentant 5 % du chiffre d'affaires de chaque centrale avec un minimum garanti.

Ces deux projets validés par la Commission de Régulation de l'Energie permettront une production annuelle estimée à 4 MWh (2,1 MWh pour Catalogne – Gallois et 1,9 MWh pour Coquilles – Soullière) ce qui correspond à la consommation annuelle d'environ 4 100 personnes et générera 1 400 tonnes de CO₂ économisées par an.

Ces travaux d'un montant de 4 639 000 € HT entièrement financés par la société vont débuter cet hiver pour une mise en service des centrales pour le mois de mai 2017.

Au niveau des parkings, il va être procédé à la suppression de différents arbres mais la Ville a imposé au porteur de projet de réaliser sur les sites de son choix à la replantation du nombre exact d'arbres abattus.

Chaque parking sera également doté d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Concertation passage à niveau

Les dates

- Du mardi 15 novembre au jeudi 15 décembre 2016

L'annonce

- Affiché au niveau du PN
- Articles dans les journaux et les sites web des collectivités
- Panneaux lumineux des collectivités
- Communiqué de presse de lancement de la concertation

Les outils d'information

- Maquette 3D du projet
- Document de présentation du projet et de la concertation
- Affiche d'exposition
- Page internet dédiée au projet sur le site de SNCF Réseau
- Adresse mail dédiée
- Registre en mairie d'Agde

Les outils de participation

- 1 groupe de travail riverain + associations, 29 novembre prochain
- 1 réunion publique le 7 décembre prochain

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Projet réfection de la rue Honoré Muratet

Suite aux travaux d'aménagement de la place Molière et bientôt de la place Bessière, il est envisagé de reprendre la rue Honoré Muratet entre ces deux places.

Le revêtement en pavés autobloquants sera remplacé par une chaussée en béton désactivé, à l'image de ce qui a été réalisé dans le cœur de ville.

Le profil de la voirie sera à plat, afin de favoriser le déplacement des piétons, surtout au niveau des commerces. Un caniveau central en pierres de basalte sera réalisé afin de collecter les eaux de ruissellement. La teinte du béton sera choisie de manière à assurer l'esthétique du revêtement malgré la circulation d'un nombre important de véhicules.

Le montant des travaux de revêtements est estimé à environ 170 000 € TTC.
La réfection de la place Jean Jaurès fera l'objet d'une étude ultérieurement.

Présents :

M. FREY, M. BENTAJOU, Mme MOTHES, M. BANCAREL, M. SAIGNES, M. DUBOIS, M. HERAL, M. RUIZ, M. FRANCES, Mme DESTRADE, Mme MOUYSSET.

Représentants du comité de quartier :

Mme ABEL, M. ANDRIEU, Mme BAYSSE-CHOQUE, Mme BELAMAN, Mme CATANZANO, Mme CHONE, M. COUTURIER, M. MARCOUT, Mme MOUYSSET, Mme SAWBRIDGE, M. SENABRE, Mme SURJOUS

Absents :

M. DEGRANGE, Mme HURTADO, Mme MALVESY.